Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-CCAS_20260102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-01-02

Nombre de conseillers
en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **CCAS : affectation des résultats**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Président du CCAS.

Présents : MMES MAUVIEUX O, FRABOULET C, PASCO G, LE BONNIEC V, LE BOUFFO A, LAINE S, LE MERRER S et LE PLENIER S.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX Ozanne

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier unique présente un déficit de fonctionnement de 3 339,10€ soit un excédent reporté de 4 854,14 € et un excédent d'investissement reporté de 1 486,57 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

  • L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.
  • L'excédent d'investissement est reporté en totalité en recettes d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme
Le Président

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 24 avril 2026

Le Président